

## Compte Rendu Comité Syndical du 13 Décembre 2017

Les membres du comité syndical se sont réunis le mercredi 13 Décembre 2017 à 18h30 à Privas (antenne du Syndicat) et en visioconférence à Davézieux (Vidalon), séance dirigée par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le quorum du Comité Syndical étant atteint, le comité syndical pourra donc délibérer ce 13 Décembre 2017 (article L2121-17 du CGCT).

### Présents ayant voix délibérative :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Représentant</b>	<b>Présent(e) ou suppléé(e)</b>	<b>Suppléé(e) par Pouvoir donné à</b>
BALTHAZARD Catherine	Communes isolées	Présente	
BARBARY Paul	SM du conservatoire Ardèche Musique et Danse		
BARRY Francis	CA Valence Romans Agglo		
BERNARD Jérôme	CAPCA	Présent	
BOISSIE Mickaël	CA de l'ARCHE		
BOURGEOIS David	Communes isolées		
BOURJAT Laetitia	Conseil Départemental		
BOYER Aïda	CA Annonay Rhône Agglo	Présente	
BSERENI Stella	Guilherand-Granges	Présente	
BUIS Sabine	Conseil Départemental	Suppléée	Mme Brigitte ROYER
CAUSSE René	SEBV du Chassezac		
CHAMBON Dominique	Communes isolées	Présent	
CHAREYRE Sandrine	Conseil Départemental	Présente	
CLUTIER Francis	SITHERE		
CROS Samuel	SEBP		
DALVERNY Jérôme	Conseil Départemental		
DELDON Jérôme	Cdc Montagne de l'Ardèche		
DORP Daniel	Syndicat Eyrieux-Clair		
EYRAUD Jean Michel	Sictom Entre Monts et Vallées		
FRANCOIS Jacques	Commune isolées		
GIRAUD Pascale	Commune isolées		
GOMEZ DE MERCADO France	Commune isolées		
GRIBET Jacky	CdC Porte de DrômArdèche		
GRIFFE Gérard	Le Teil	Présent	
LARUE Francis	CA Valence Romans Agglo		

LEFEBVRE Jean Pierre	Commune isolées	Présent	
LOUCHE Alain	CAPCA	Présent	
LOUCHE Barnabé	CAPCA	Présent	
MAISONNAT Pierre	Conseil Départemental		
MARTIN Alain	SDEA	Présent	
MONCHARMONT Jean	CA Valence Romans Agglo	Présent	
MURE Irénée	Syndicat des 3 rivières	Présent	
NOUGIER Luc	Commune isolé	Présent	
PAQUELET Marie Claire	CdC Beaume Drobie		
PETITJEAN Gilbert	Commune isolées	Présent	
PICARD Frédéric	CdC Val'Eyrieux		
QUINKAL Maurice	SERENA	Présent	
REYNAUD Marie Hélène	SM Ardèche Verte	Présente	
SARTRE Jacques	CdC du Vinobre	Présent	
MAISONNAT Pierre	Conseil Départemental		
SENECLAUZE Bruno	CA de l'Arche	Suppléé	M. Michel CLUZEL
TAULEIGNE Lise	SEBA	Présente	
THOMAS Alain	CA Annonay Rhône Agglo	Présent	
TISSIER Pierre	SM PNR Monts d'Ardèche	Présent	
TOURETTE Mallaïta	SIRP		
VALLON Raphaël	CdC Porte de DrômArdèche		
VERMOREL André	CdC Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Présent	
VERNET Roland	Aubenas		
VILLARD Benoit	CA Valence Romans Agglo		
VIZIER Christian	CdC Porte de DrômArdèche	Présent	

Assistaient également en tant qu'invités : Henry-Pascal Eldin, Ludovic Bayle, Bernard Arnaudon et Stéphane Jeannin.

*Stella BSERENI a été désignée secrétaire de séance.*

Ouverture de la séance à 18 h 30.

## **1- Approbation du Procès-Verbal du dernier Comité Syndical du 12 Juillet 2017**

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2- Approbation du Procès-Verbal du Bureau Syndical du 20 Septembre 2017**

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **3- Décision Modificative N°2 Budget Principal**

M. Maurice QUINKAL propose aux membres du Comité Syndical d'utiliser 10 000 euros initialement affectés au chapitre 022 dépenses imprévues et de les réaffecter à l'article 6251 « Voyages et Déplacements » afin de payer les dernières charges à caractère général de cette fin d'année 2017

M. Maurice QUINKAL propose la décision modificative suivante :

### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
022 (022) - 02 : Dépenses imprévues	-10 000,00		
6251 (011) - 02 : Voyages et déplacements	10 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative.

## **4- Reprise de provisions**

M. Maurice QUINKAL indique, par délibération du 12 octobre 2009 et du 25 janvier 2016, le Comité Syndical a approuvé la constitution de deux provisions pour risque de désengagement progressif des partenaires. Il est proposé au Comité Syndical de procéder à deux reprises de provisions de 500 euros à affecter à l'article 7815.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces reprises de provisions.

## **5- Répartition des charges entre l'EPIC des Inforoutes et le SM des Inforoutes**

M. Maurice QUINKAL indique que suite à la création de l'EPIC des Inforoutes une partie du personnel, en cours d'année, a rejoint l'EPIC. Il est proposé d'affecter une somme de 200 000 euros en recettes du budget du SMI correspondant aux salaires des agents payés sur le SMI avant l'intégration à l'EPIC et correspondant aussi au travail de certains agents du SMI pour l'EPIC, et d'émettre un titre à l'EPIC.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision.

## **6- Renouvellement du contrat avec la Caisse d'Epargne pour les cartes d'achats**

M. Maurice QUINKAL indique qu'en 2014 le SMI a souscrit auprès de la Caisse d'Epargne le service de Cartes d'Achats, ce contrat arrivant à échéance, la Caisse d'Epargne propose au SMI de renouveler ce contrat avec les mêmes conditions.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce renouvellement de contrat et autorise M. Maurice QUINKAL à signer celui-ci.

## **7- Demande d'adhésion d'une collectivité**

M. Maurice QUINKAL porte à la connaissance des membres du comité syndical la demande d'adhésion suivante :

- Mairie de LAVILLEDIEU

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette adhésion.

## **8- Avenant au contrat de prévoyance MNT/CDG**

M. Maurice QUINKAL indique que par courrier du 9 novembre dernier, le CDG07 indique qu'il y a lieu de délibérer pour signer l'avenant au contrat de prévoyance collective via la MNT. En effet celui-ci passera de 1,8% à 1,92% à la charge des agents ayant souscrit ce service.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cet avenant et autorise M. Maurice QUINKAL à signer celui-ci.

## **9- Création d'un emploi d'ingénieur hors classe**

**Le 13 Décembre 2017, à 18H30, se sont réunis les membres du Conseil Syndical** sous la présidence de M Maurice QUINKAL Président du Syndicat Mixte des Inforoutes

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical que considérant l'augmentation des effectifs du SMI ainsi que la technicité du travail au travers du Datacenter, **il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'ingénieur hors classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures**, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Président est mise aux voix.

## **Le Conseil Syndical,**

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- Vu le décret n°90-127 du 9 février 1990 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- 2 – de créer à compter du 25 décembre un poste d'ingénieur hors classe (catégorie A), de 35 heures hebdomadaires,
- 3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- 4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le comité syndical approuve à l'unanimité ce projet de création de poste.

## **10- Débat d'Orientation Budgétaire**

Les points importants du budget prévisionnel 2018, détaillés dans les tableaux ci-annexés, sont les suivants :

### **Section de fonctionnement :**

Les **dépenses de personnel** (chap. 012) baissent d'environ 18% du fait des éléments suivants :

Diminution de charges :

Transfert d'agents sur l'EPIC des inforoutes au cours de l'année 2017.

Fin du fonds de solidarité

Départ d'un agent en position de détachement pour mandat électif

Augmentation des dépenses :

Augmentation de cotisations,

Recrutement d'un développeur web pour deux mois

Avancements de grades et d'échelons

Les **charges générales de fonctionnement** (chap. 011), diminuent d'environ 40%. En 2017 le SMI a porté un projet de formation à l'attention des collègues Drômois et des demandeurs d'emplois (porté par le pôle emploi). Le SMI percevait une recette pour ces prestations que le SMI reversait ensuite à des EPN. Le SMI reviendra à des charges correspondant aux années 2016 et 2015. Une procédure de réduction des coûts est menée en

interne.

Les **autres charges de gestion courante** (chap. 65) correspondant aux indemnités des élus sont stables par rapport à 2017

Les **charges financières** (chap. 66) correspondant aux intérêts de l'emprunt contracté en 2016 par le SMI augmentent en 2018. L'emprunt était avec une annuité anticipée. En 2019 ceux-ci seront de 5753€, 5414€ en 2020 et 5076€ en 2021.

Les **charges exceptionnelles** (chap. 67) ne sont pas budgétées cette année. A ce jour, il existe 3000 euros d'impayés sur les exercices antérieurs correspondant à des participations statutaires non versées par deux collectivités.

Les **dépenses imprévues** (chap. 022) ne sont pas budgétées cette année afin de vous présenter un débat d'orientation budgétaire le plus sincère possible.

Les **opérations d'ordre** correspondent à 75 000€ en amortissement (pour rappel 86 000€ en 2017). Les charges d'amortissements tendent à diminuer dans les années à venir, environ 60 000€ en 2019 puis 55 000€ en 2020. L'investissement du futur local sur Le Pouzin n'est pas amortissable.

**Côté recettes**, nous prévoyons :

- Une augmentation du nombre de collectivités adhérentes (quelques collectivités isolées)

- Une proposition de ne pas augmenter les participations statutaires, toujours 1,1865€ par habitants depuis 2013 et 110 000€ pour le Conseil Départemental de l'Ardèche.

- Un financement pour l'animation des EPN sur le département de la Drôme avec le Conseil Départemental pour 37 500€.

- Les recettes du chapitre 70 et 74 baissent, ceci étant dû à la fin du projet Coraia de la Région avec 28 000 euros, le projet CAF&ANRU qui à ce jour n'est pas prolongé avec 43 000 euros en 2017, il reste de ce fait un solde de 15 000 qui a été budgété. Le projet du Pôle Emploi en 2017 a généré 64 000€ de recettes.

- Les recettes du chapitre 013 « Atténuations de charges » baissent de 180 000 euros, ceci correspondait à la participation de l'EPIC aux charges de personnel du SMI. Les charges du chapitre « Charges de personnel » correspondent à cette baisse.

**Conclusion :**

**Le présent Débat d'Orientation Budgétaire présente un budget déséquilibré de 17 437,37€ qui sera comblé par l'excédent suite au compte administratif 2017.**

**SM des Inforoutes DOB 2018****Vue d'ensemble du fonctionnement**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Année 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
	<b>Budget</b>	<b>Propositions Nouvelles</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>185 677,53</b>	<b>115 000,00</b>
	<b>1 031</b>	
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>730,00</b>	<b>850 000,00</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>2 500,00</b>	<b>6 100,00</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>10 000,00</b>	
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>30 000,00</b>	
	<b>1 294</b>	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>907,53</b>	<b>1 006 100,00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>146 893,62</b>	<b>75 000,00</b>
	<b>1 441</b>	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>801,15</b>	<b>1 081 100,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Année 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
	<b>Budget</b>	<b>Propositions Nouvelles</b>
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>53 600,00</b>	<b>58 000,00</b>
	<b>1 019</b>	
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>600,00</b>	<b>943 989,00</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		
<b>77 - Produits exceptionnels</b>		
<b>78 - Reprises provisions semi-budgétaires</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>237 000,00</b>	<b>57 000,00</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>126 927,52</b>	
	<b>1 438</b>	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>127,52</b>	<b>1 059 989,00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>3 673,63</b>	<b>3 673,63</b>
	<b>1 441</b>	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>801,15</b>	<b>1 063 662,63</b>
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Année 2017</b>	<b>Budget primitif 2018</b>
	<b>Budget</b>	<b>Propositions Nouvelles</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 437,37</b>

## Section d'investissement :

En **dépenses** : le SMI remboursera sa troisième annuité d'emprunt (chap. 16), celle-ci sera constante jusqu'en 2035. Les autres dépenses correspondent au besoin du quotidien en matière de logiciels, matériel informatique et véhicules.

En **dépenses** : l'opération d'investissement concernant le local de Le Pouzin qui va accueillir un campus numérique apparaît, celle-ci va s'étaler sur deux ans entre les travaux, l'agrandissement et l'aménagement interne.

En **recettes** : L'excédent d'investissement prévisible et le FCTVA correspondent aux recettes réelles. Concernant les opérations d'ordre, ce sont les amortissements et le virement de section à section qui produisent cette recette.

En **recettes** : Le Conseil Régional dans le cadre du Pacte Ardèche soutient le projet de Campus Numérique dans ce futur local à hauteur de 1 100 000€.

### *SM des Inforoutes DOB 2018* *Vue d'ensemble de l'investissement*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2017	Budget primitif 2018
	Budget	Propositions Nouvelles
16 - Emprunts et dettes assimilés	35 000,00	29 425,00
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	5 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 103 799,67	23 901,37
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>1 148 799,67</b>	<b>58 326,37</b>
10 – Achat et agrandissement local Le Pouzin		2 200 000,00
<b>Total dépenses opérations d'invest.</b>		<b>2 200 000,00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>3 673,63</b>	<b>3 673,63</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 152 473,30</b>	<b>2 262 000,00</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2017	Budget primitif 2018
	Budget	Propositions Nouvelles
001 - Excédent d'investissement reporté	989 579,68	1 085 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 000,00	2 000,00
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>1 005 579,68</b>	<b>1 087 000,00</b>
10 - Achat et agrandissement local Le Pouzin		1 100 000,00
<b>Total recettes opérations d'invest.</b>		<b>1 100 000,00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>146 893,62</b>	<b>75 000,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 152 473,30</b>	<b>2 262 000,00</b>
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	Année 2017	Budget primitif 2018
	Budget	Propositions Nouvelles
<b>Solde d'investissement</b>		

M. Maurice QUINKAL après présentation demande aux membres du Comité Syndical si celui-ci soulève des questions de la part des membres.

Aucune question de la part des membres du Comité Syndical, le budget prévisionnel est donc approuvé à l'unanimité.

### **11- Contribution des collectivités adhérentes pour 2018**

M. Maurice QUINKAL indique que les orientations budgétaires du rapport n°10 ont été élaborées à montant de cotisation constant.

En effet, le Bureau syndical a souhaité proposer, dans cette période incertaine pour les comptes des collectivités, **un maintien de la cotisation pour la sixième année consécutive.**

Soit pour les trois premiers collèges regroupant les communes isolées et les EPCI à fiscalité propre une cotisation de 1,1865 par habitants

Pour le quatrième collège, le Conseil Départemental de l'Ardèche une participation statutaire de 110 000 €.

Pour le cinquième collège, les syndicats intercommunaux :

- moins de 10 agents :	200 €
- de 11 à 19 agents :	400 €
- de 20 à 35 agents :	800 €
- + de 35 agents :	1600 €

Le terme « agent » est entendu comme « équivalent temps plein ».

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces participations statutaires pour 2018.

### **12- Règlement de formation**

M. Maurice QUINKAL présente le Règlement de formation du SMI.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité celui-ci.

### **13- Convention CAF/SMI**

M. Maurice QUINKAL présente la convention proposée par la CAF

M. Barnabé LOUCHE indique que la convention, ne fait référence qu'à peu d'indicateurs clefs, tout en rappelant toute l'importance de la médiation numérique. M. Barnabé LOUCHE trouve dommage que cette convention ne soit pas plus détaillée et qu'il serait intéressant d'aborder le sujet de la médiation numérique lors d'un prochain Comité Syndical avec des chiffres clefs.

M. Barnabé LOUCHE s'interroge sur le rôle du SMI sur la médiation numérique.

M. Jean Pierre LEFEBVRE indique que pour lui, le SMI est dans son rôle et qu'il doit continuer à promouvoir la

médiation numérique mais le SMI ne doit pas devenir un médiateur numérique.

M. Maurice QUINKAL indique que le sujet fera l'objet d'un rapport lors d'un prochain Comité Syndical.

M. Maurice QUINKAL met au vote la convention avec la CAF.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité cette convention et autorisent M. Maurice QUINKAL à signer celle-ci.

#### **14- Convention CD07/SMI**

M. Maurice QUINKAL présente la convention proposée par le Conseil Départemental de l'Ardèche, sur le sujet de la prévention de la perte d'autonomie des seniors.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité cette convention et autorisent M. Maurice QUINKAL à signer celle-ci.

#### **Questions diverses et questions des délégués :**

Aucune question diverse.

Une présentation de la nouvelle réglementation en matière de protection des données (RGPD) est effectuée par M. Ludovic BAYLE. Cette loi rentre en application le 25 mai 2018.

**La séance est levée à 20H**